

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR. Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GILBERT, JAVARD, MIGNON, Libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIEN et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bar, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Table with departure times for Saumur to Nantes, Paris, and Angers. Includes times for omnibus, express, and mixed services.

Table of subscription prices (PRIX DES ABONNEMENTS) for Saumur, Paris, and other locations, listing rates for one, six, and three months.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons, le texte officiel de la réponse du cabinet britannique aux propositions du gouvernement français. Nos informations étaient exactes; c'est par des considérations d'opportunité que lord John Russell, au nom de son gouvernement, repousse les propositions de la France.

Une démarche pacifique n'aurait, d'après lord John Russell, aucune chance de succès auprès du gouvernement de Washington; il faut attendre que les progrès et l'influence du parti de la paix, que représentent les démocrates, soient plus significatifs; jusque-là, il convient de s'abstenir.

Tel est, en résumé, la conclusion de la Note anglaise. Convaincra-t-elle l'opinion publique? Nous en doutons! On persuadera difficilement aux esprits sages et aux hommes impartiaux qu'il n'est pas toujours opportun de faire une tentative de conciliation et d'humanité entre deux combattants qui, depuis deux ans, luttent avec un acharnement sauvage pour n'aboutir à aucun résultat pratique.

Encore une fois, quel peut être le danger de cette démarche, qui n'a ni le caractère ni la gravité d'une médiation proprement dite ou d'une intervention? Pourquoi l'Angleterre refuse-t-elle de s'associer à une tentative qui n'est qu'honorable et digne des puissances civilisées?

Nous regrettons, à tous les points de vue, cette résolution, à laquelle l'opinion attribuera certainement et c'en est l'effet le plus fâcheux, d'autres motifs que ceux officiellement indiqués par le chef du Foreign-Office. (La France.)

Le Morning-Post s'exprime ainsi au sujet de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys:

Il est aisé de deviner la réponse qui sera faite à ce document. L'Angleterre est toujours décidée à ne pas intervenir dans les affaires d'Amérique. Nous savons que la médiation serait rejetée par le Nord.

Nous devons voir si le parti démocratique est en état de prendre la direction des affaires, et s'il existe le moindre motif pouvant nous encourager à intervenir. Comment pourrions-nous proposer une suspension de l' blocus qui procurerait des avantages au Sud seulement? De plus, nous ne sommes pas préparés à reconnaître le Sud, mais nous pourrions y être entraînés.

La preuve en est dans la réception de M. Stoddell à Compiègne. Nous proposerons notre médiation quand le cabinet de Washington nous y encouragera. Il n'y a en ce moment aucune chance de succès pour une médiation; mais la situation pourrait être toute différente dans quelques mois.

Le Times dit: La dépêche de M. Drouyn de Lhuys prouve la sincérité de la proposition faite par la France à l'Angleterre et à la Russie. Les arguments développés dans ce document sont d'une grande force.

Le Times voit une désapprobation de la politique du gouvernement fédéral dans la dépêche, qui, dit-il, parle des Etats confédérés de façon à faire pressentir que l'armistice sera suivi de la séparation. Le Times dit que, devant cette attitude du gouvernement français, l'Amérique appréciera mieux les sentiments de l'Angleterre qu'elle a si mal jugés.

Quoique partageant les vues de l'Empereur des Français, ajoute la feuille anglaise, nous ne désirons pas adopter la politique à laquelle il nous invite. Malgré la détresse des populations industrielles du Lancashire, nous ne voulons pas que l'Amérique puisse accuser l'Angleterre d'avoir, par jalousie, détruit l'unité de la République.

Si une médiation avait chance d'abrégier la guerre d'un mois seulement, l'Angleterre se joindrait aux autres puissances médiatrices. Le gouvernement britannique n'interviendra pas à moins que le succès de sa démarche ne soit possible. — Havas.

On écrit de Saint-Petersbourg au Moniteur: La réponse qui a été faite par le gouvernement

russe aux ouvertures du gouvernement français relatives aux affaires d'Amérique, contient un nouveau témoignage de la vive sympathie que le cabinet de Saint-Petersbourg a toujours montrée pour les destinées du peuple américain, et sous ce rapport elle a fourni la preuve que les dispositions du gouvernement russe sont bien les mêmes que celles qui ont dicté la dépêche de M. Drouyn de Lhuys. Le prince Gortschakoff a un aussi vif désir que le gouvernement français de mettre fin à la terrible lutte qui ravage et ruine l'Amérique, et jette la perturbation dans les relations commerciales des deux mondes. Il a eu en vue de saisir les occasions qui pouvaient se présenter de donner, par l'entremise de ses agents à Washington, les conseils les plus sages et les plus conciliants au gouvernement américain. Il reconnaît tout ce que, dans de certaines circonstances, des conseils de cette nature peuvent gagner de poids et de force à être donnés simultanément par les trois grandes puissances maritimes, liées toutes trois aux Etats-Unis d'Amérique par d'égaux traditions de sympathie et par tant de causes d'intérêt.

Toutefois, connaissant bien les susceptibilités de l'opinion aux Etats-Unis, et sachant combien le peuple américain est chagriné toutes les fois qu'il pressent la moindre immixtion des puissances européennes dans les affaires de l'Amérique, le cabinet de Saint-Petersbourg a craint que dans les circonstances actuelles une démarche commune de la France, de la Russie et de l'Angleterre ne prit, aux yeux des Américains, les apparences d'une pression de l'Europe, et ne tendit ainsi à compromettre précisément le but que ces trois puissances se proposaient d'atteindre. C'est donc le caractère collectif et officiel de cette démarche qui fait hésiter le cabinet de Saint-Petersbourg, et le fait reculer devant une tentative dont l'objet ne lui paraît pas moins désirable qu'au gouvernement de l'Empereur Napoléon. C'est aussi cette manière de voir qui trace la conduite que ce cabinet se propose de suivre dans les affaires de l'Amérique. Complète

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Dans le transport de sa reconnaissance, la naïve enfant avait, par un mouvement spontané, tiré de son sein le médaillon suspendu à son cou, par une petite ficelle rose, lequel, sous la part d'amoureuse et religieuse étreinte qui lui fut faite, s'ouvrit... et laissa échapper le cher objet qu'il enfermait.

— Quel était cet objet? Ce ne pouvait être qu'une relique d'amour? Mais Edmée n'en avait pas assez, son fiancé pour avoir consenti à en recevoir quoique ce fût, et Valentin ne lui avait encore donné que son cœur — et un sonnet, dont le lecteur connaît la triste histoire, hormis un épisode mystérieux, qui devait s'y rattacher et que nous essayerons de dégager de la pénombre où il est encore retenu, comme un rayon de soleil, dans un usage d'hiver.

Quel était donc le précieux objet renfermé dans la fortunée médaillon — fortune, en effet, car il ne quittait pas le cou de Cygne de sa chère maîtresse?

Cet objet était une pièce de dix sous...

Ceci demande une explication, que l'auteur de ce conte se fera un devoir de fournir au lecteur.

On se souvient qu'à plus d'une demi-lieue de l'en-

droit, où, à court de monnaie de billon et comme troisième aumône, il avait donné à une vieille mendicante une pièce de cinquante centimes, Valentin avait trouvé une pièce de même valeur et s'était promis de la rendre à Dieu, c'est-à-dire de la donner aux pauvres. On se rappelle aussi que le héros avait alors déchiré un feuillet blanc du portefeuille dont lui avait fait présent Albert Desormeaux et y avait enveloppé dans ce papier la pièce trouvée par lui. Puis, deux heures plus tard, étant entré dans la cathédrale d'Evreux, pendant la grand-messe, il avait tout à coup entendu retentir à ses oreilles la phrase sacramentelle: «Pour les pauvres, s'il vous plaît!» Une petite main blanche, tenant une bourse de velours, s'était alors timidement avancée vers lui... Il avait reconnu sa danseuse de la fête d**, dans la jeune quêteuse et n'avait eu que le temps d'arrêter la pièce d'argent trouvée par lui et de la laisser tomber, tout enveloppée, dans la bourse des pauvres. Désespérer cette pièce eût demandé du temps et eût été de mauvais goût, si même cela n'eût pas ressemblé à un acte de vanité, au désir de faire voir que c'était une pièce d'argent et non de billon.

Et Valentin n'eût pas osé prélever une minute sur le temps de la joie quêteuse, de même qu'il était incapable d'un manque de convenance ou d'un mouvement de vanité.

Si la jeune quêteuse, par son apparition inattendue,

avait produit sur ce jeune homme, mais dans un ordre de sentiment bien différent, un effet analogue à celui produit sur don Juan, par l'apparition de la statue du commandeur, du convive de pierre, — l'émotion, le trouble de la jeune fille n'aurait été guère moins profond. En effet, elle n'avait pu voir Valentin et danser avec lui à la fête d**, sans remarquer la beauté et la distinction du fils du sabotier et sans s'apercevoir de la vive impression qu'elle produisait sur lui. De ces remarques à une douce sympathie pour celui qui en était l'objet, il n'y avait qu'un pas pour le cœur d'Edmée et, ce pas, son cœur le fit; de sorte que lorsqu'elle quitta la fête d**, elle n'était plus seule: une douce image flottait dans son âme et faisait cortège à ses pensées.

Le souvenir de Valentin, sans s'effacer dans le cœur de M^{lle} Delapalme, avait subi la loi du temps et de l'absence; il s'était affaibli; et puis, pour une jeune fille de seize ans, tout est amour: la brise qui souffle, le ruisseau qui murmure, l'oiseau qui chante... Mais, lorsqu'elle revit soudainement Valentin, à l'église, au milieu des hymnes sacrées et des parfums, c'est-à-dire dans la condition d'impressionnable par excellence, le souvenir de ce jeune homme redevint dans son cœur sa véritable première; sa rougeur, son trouble, tout en lui témoignait qu'il l'avait et l'avait reconnue, et elle lui suggéra d'avoir enveloppé son offrande dans du papier; ce qui l'isolait des autres aumônes... L'amour est si su-

communauté de vues avec le gouvernement français, désir égal d'arriver au résultat que recherche M. Dronyn de Lhuys, tel est le terrain sur lequel s'est placé le prince Gortschakoff, et sur lequel il se déclare prêt à seconder notre politique par toute son influence morale et les avis officieux et bienveillants de ses agents, n'ayant d'autre raison de décliner sa participation à une démarche officielle que la crainte même d'en compromettre le succès. — Havas.

Les bruits les plus divers sont répandus par les correspondances et les feuilles étrangères sur les menées pratiquées en Grèce, aussi bien que sur les candidatures qui ont chance de réussir au sein de l'assemblée nationale convoquée à Athènes. Parmi ces bruits il en est un surtout contre lequel l'opinion doit se tenir en garde. Il concerne la prétendue candidature du prince Alfred, frère puîné du prince de Galles, et n'a évidemment pour but que de favoriser des manœuvres de nature à porter le trouble dans l'esprit des Hellènes. L'Angleterre, en effet, a déclaré dans les termes les plus formels et à diverses reprises aux grandes puissances :

1° Qu'elle désavouait absolument la candidature du prince Alfred, la considérant contraire à ses engagements antérieurs ;

2° Qu'elle ne consentirait jamais à la réunion des îles Ioniennes à la Grèce.

A ces déclarations déjà bien suffisantes pour écarter la candidature du prince Alfred, s'ajoute une autre difficulté vraiment insurmontable, celle résultant de l'obligation, pour le successeur du roi Othon, de professer la religion grecque. On voit donc combien des rumeurs mises en avant par ceux qui se sont constitués les champions du prince Anglais, sont fausses et insensées.

Des démonstrations, dit un télégramme d'Athènes, du 12 novembre, ont eu lieu à Syra et au Pirée en faveur de la candidature au trône de Grèce du prince Alfred d'Angleterre.

M. Panos Colocotronis a été nommé préfet de police. — Havas.

On lit dans la *Discussione* du 13 novembre que le général Garibaldi doit avoir publié, de Pise, une proclamation. Dans cette proclamation il demanderait les trois choses suivantes : 1° Licencement immédiat du ministère actuel ; 2° Proclamation de la dictature du roi sur tout le royaume ; 3° Que tous les citoyens soient armés et se tiennent prêts à se porter au premier ordre sur le Mincio. — Havas.

La loi en faveur des Israélites, écrit-on de Berne, le 13 novembre, a été rejetée par les électeurs du canton d'Argovie. Ce vote produit, en Suisse, une impression pénible. — Havas.

On mande de Cracovie, le 14 novembre, que l'atroce assassinat de Folker a produit une panique parmi les fonctionnaires publics en Pologne.

On parle de plusieurs démissions.

L'ancien système de surveillance est de nouveau adopté. La situation est des plus tendues.

(Agence continentale.)

On écrit de New-York, 5 novembre :

Les élections qui ont eu lieu à New York sont en faveur des démocrates. Seymour a été élu gouverneur de l'Etat.

Le général Mac Clellan a occupé Upperville près d'Ashtys-Gap. Une bataille est imminente.

La prise de Mobile par les fédéraux n'est pas confirmée.

Plusieurs vaisseaux de guerre vont être envoyés à la poursuite du corsaire confédéré l'*Alabama*. — Havas.

Le *Siècle* a reçu l'avertissement suivant :

Le ministre de l'intérieur, Vu le numéro du *Siècle*, en date de ce jour, lequel contient un article intitulé : *De la fixation du nombre des députés*, suivi d'une consultation et d'une adhésion de plusieurs membres du barreau de Paris ;

Attendu qu'en persévérant avec une obstination systématique et malgré les rectifications officielles dans des attaques dénuées de tout fondement, le *Siècle* porte atteinte au respect qui est dû à la Constitution et aux lois ;

Arrête : Art. 1^{er}. Un premier avertissement est donné au journal le *Siècle*, dans la personne de M. Sougère, gérant de la feuille, et de M. Havin, signataire de l'article.

Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 14 novembre 1862. DE PERSIGNY.

Contre cet avertissement, dit la *France*, le *Siècle* publie un long communiqué dans lequel sont relevées quelques-unes des assertions que renfermait l'article averti. Ce communiqué n'occupe pas moins de six colonnes.

FAITS DIVERS.

Le bilan de la Banque de France, publié vendredi matin, répond aux craintes qu'on avait conçues et qui avaient exercé ces jours derniers, une si fâcheuse influence sur la Bourse.

La diminution de l'encaisse est de 46 millions et porte tout entière sur les succursales. La réserve métallique de notre grand établissement financier est encore de près de trois cents millions, soit 86 à Paris et 259 dans les succursales.

Comme conséquence nécessaire de la diminution de l'encaisse, les portefeuilles ont augmenté de la somme énorme de 82 millions dont 48 à Paris et 34 dans les succursales. Les portefeuilles représentent actuellement une valeur de 608 millions. Cette augmentation, qui d'ailleurs se produit habituellement à cette époque de l'année, est un symptôme des plus favorables au point de vue commercial, parce qu'elle correspond à une reprise notable des affaires.

La circulation des billets a augmenté de 40 millions, et s'élève aujourd'hui à 832 millions. Cette augmentation, rapprochée de la diminution de l'encaisse, inquiète les spéculateurs qui se rap-

pellent que la réserve métallique de la Banque doit toujours égaler un tiers au moins des valeurs circulantes et qui redoutent par suite une nouvelle élévation de l'escompte.

Les avances sur fonds publics ont augmenté de neuf millions, et les avances sur actions et obligations de chemins de fer d'une somme à peu près égale. Le compte courant du Trésor a diminué de 7 millions. Les comptes courants particuliers ont augmenté de 11 millions. — Havas.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Le capitaine Flackmann est en retraite ; mais il n'a pas donné retraite aux passions ; il en a trois des plus cossues ; il aime la pêche à la ligne, il chérit son chien, et il adore la demi-tasse. Quand il a satisfait ce triple appétit, qu'il a pris du poisson, caressé son chien, et pris sa demi-tasse, le vieux guerrier est en paix avec le monde entier.

Par ces derniers beaux jours, il était sur les bords de la Marne ; pêchant au fromage de Gruyère, sa pipe à la bouche, son chien Pochard derrière lui. A un moment donné, la plume de sa ligne plonge, il tire, mais le poisson vorace avait emporté l'appât ; il fallait amorcer la ligne à nouveau.

Pour le conserver frais et appétissant, le capitaine Flackmann, qui s'y connaît, avait caché sa provision de fromage de Gruyère, enveloppée dans une feuille de salade, sous une touffe d'herbe, à quelques pas derrière lui et à sa gauche. Il se lève, va pour prendre son fromage ; horreur ! le fromage a disparu. Le capitaine regarde son chien, croit voir qu'il se lèche les babines, lève sa canne mais la preuve ne lui paraît pas assez convaincante, il ajourne sa vengeance au lendemain, et ple bagage.

Le lendemain, il était à son poste, avec un nouveau morceau de fromage, se promettant bien de mieux le surveiller, mais un gros chevesne vient à mordre, reste piqué par l'hameçon ; un combat s'engage entre le poisson et le pêcheur ; le poisson reste vainqueur et casse la ligne qu'il emporte dans les profondeurs de la rivière. Fort mécontent, le capitaine remonte une seconde ligne, va à son fromage pour en détacher un petit carré. Abomination de la désolation ! plus de fromage ! Cette fois plus de doute, Pochard a profité de la lutte dans laquelle son maître vient d'être engagé pour commettre une bassesse, un abus de confiance, un vol domestique. Pochard est sommé de comparaître à l'instant ; le capitaine assemble son conseil de guerre, composé de ses lunettes, de sa canne et de sa colere, et condamne le délinquant à dix coups de canne qu'il lui administre à l'instant. Le condamné laisse exécuter la sentence sans réclamer, sans avoir même la pensée de tourner ses regards vers le conseil de révision.

— Maintenant, à nous deux pour demain, dit le capitaine, et si tu retournes au fromage, je te prendrai sur le fait.

Le lendemain, en effet, le capitaine, qui s'était promis de surveiller aussi bien son fromage que le bouillon de sa ligne, tint sa promesse. A un moment où tout autour de lui régnait le plus grand silence, où Pochard lui-même, au second

péristieux qu'Edmée vit dans ce fait si simple (on se rappelle l'explication qui en a été donnée) une sorte de bien providentiel entre Lui et Elle. Et puis, cette offrande providentielle, quelle qu'en fût la manière (or, argent ou bilion), cette pièce, si l'avait touchée et portée, et c'en était assez pour qu'elle eût conservé quelque chose de lui, pour qu'elle fût sacrée aux yeux de l'amour. Edmée y attachait donc un prix inestimable, et son premier soin, en rentrant à la sacristie, fut de s'emparer de l'offrande de Valentin, le second, de la débarrasser de son papier, et le troisième, de la remplacer par une autre pièce, — par une pièce de vingt francs. Les pauvres ne firent donc qu'y gagner ; et si, du haut du ciel, Dieu fut témoin de cet amoureux larcin, un doux sourire de miséricorde dut effleurer ses lèvres paternelles, en voyant l'amour acheter vingt francs ce qui valait dix sous, et penser l'aveuglement jusqu'à croire avoir fait un bon marché. La pièce d'amour fut serrée par Edmée dans les plus secrets replis de son porte-monnaie et emportée par elle au Mesnil, où, — pas n'est besoin de le dire, — cette pièce trouva une cachette digne d'elle. Mais ce qui n'avait été, d'abord, pour cette jeune fille, que sentiment paisible, puis trouble d'elle-même, devint passion, lorsque se promenant avec sa cousine, dans son *parterre de roses*, ses regards rencontrèrent ceux de Valentin et qu'elle apprit qu'il était devenu le commis de son père. Dès lors, le lien mystérieux que cette pièce

avait établi entre elle et son danseur de la fête d** fut considéré par elle comme un fait providentiel. Plus de doute, Dieu les avait fiancés l'un à l'autre. Vingt fois par jour, elle contemplait la *pièce sacrée* ; mais cela ne suffisait pas à son amour, il fallait qu'elle la portât sur son cœur, jour et nuit, comme une relique. Cela était facile et, d'ailleurs, qu'on d'opposât à l'amour ? Ete n'eut qu'à dire à son père qu'il désirait un petit médaillon pour mettre des parfums. Deux jours après, son père, revenant d'Evreux, où l'avait appelé ses affaires, lui rapportait un petit médaillon d'or pour mettre des parfums. « Ou autre chose » avait dit le joaillier.

— Ce joaillier est une *joaillière*, avait pensé Edmée, et elle avait deviné juste.

— Ces mots : « Ou autre chose » ne pouvaient, en effet, être sortis que de la bouche d'une femme.

Le médaillon que portait alors Edmée était celui-là même dont nous venons de parler, et l'objet renfermé dans ce médaillon était la pièce de dix sous trouvée par Valentin, sur la route de Rouen, et donnée par lui à M^{lle} Delapalme, qui était pour les pauvres, à la grand-messe, dans la cathédrale d'Evreux.

On pense si la jeune fille s'empressa de chercher la pièce infidèle !

— Oh ! se disait-elle avec anxiété, si elle allait avoir glissé par quelque interstice ignoré et roulé dans la profondeur des murailles, et qu'il fallût démonter toutes

ces boîtes, pour la retrouver !... Jamais mon père ne consentirait à ce délit ; et, d'ailleurs, je n'oserais pas le lui demander, car il me faudrait lui faire connaître le prix que j'attache à cette pièce, c'est à dire lui avouer mon amour, et j'inferais mieux mourir... Et, alors même que je lui ouvrirais mon cœur, à ce cher père, la raison... (car on pense autre-ment à 56 ans qu'à 17) la raison lui défendrait de céder à ce qu'il appellera un caprice de je ne fille... Il me raille-rait doucement... (Un quel pièce n'en ferait autant, à sa place ?) Il me dirait : « — Tu as perdu une pièce de 50 centimes ? Je vais t'en donner une autre... » Et je n'aurais pas le droit de l'accuser, car en avant, seul, pourrait comprendre le chagrin que peut causer au cœur qui aime, la perte d'un tel souvenir... Et elle a fait explorer, avec une inquiétude mortelle, tous les coins et recoins de sa chambre. — Rien ! je ne trouve rien, s'écriait-elle. J'ai beau chercher par où, appeler à mon secours toutes les puissances de mon regard, je ne trouve rien... Cette pièce est perdue pour moi, perdue à jamais ; je ne la verrai plus, je ne la toucherai plus, je ne la couvrirai plus de baisers... C'est fini...

Tout à coup, le je-ta-un-ciel perçant et se précipita avec impétuosité vers un coin de sa chambre plongé dans la pénombre et, par cela même, d'une exploration difficile, — surtout pour une jeune fille placée sous la puissance d'un sentiment (l'amour) dont la vivacité se

rang, retenait son haleine, le capitaine entend un bruissement dans les feuilles, tourne la tête et voit un énorme rat d'eau emportant son fromage. — Malédiction! se dit le brave Flackmann, et moi qui ai puni mon chien! Ici, Pochard! viens, mon ami, viens, ma victime, viens, mon pauvre innocent Pochard, sans rancune, mais non pas sans crainte, se rappelant la scène de la veille, arrive cependant. Son maître le caresse, son maître lui donne des poignées de main, son maître l'embrasse les larmes aux yeux, le supplie de lui pardonner, enfin, lui accordant dans sa pensée la plus éclatante réhabilitation, il s'écrie : — Pochard, tu es resté fidèle à l'honneur, et j'ai porté la main sur toi! Je veux te donner tout ce qu'il y a de meilleur au monde : ce soir tu prendras une demi-tasse avec moi!

Et le soir, en entrant dans son café habituel, le capitaine criait : — Garçon, deux demi-tasses et deux tabourets à cette table, et servez chaud! Le garçon, ne voyant personne avec le capitaine, hésitant. — Deux demi-tasses, vous dis-je, répétait Flackmann, vous n'êtes pas plus obligé de comprendre que de boire. Et pendant que le garçon exécutait l'ordre, le capitaine faisait monter Pochard sur un tabouret, se plaçait en face, et un moment après les deux amis savouraient ensemble leur demi-tasse.

Un chien à table! Cela déplut à un consommateur, qui, se croyant déshonoré par le voisinage d'un tel commensal, et n'osant s'en prendre au capitaine, s'en prit au chien et donna un coup de pied au tabouret, en ce moment piedestal de l'honneur. Pochard, ainsi dérangé dans son triomphe, regarda son maître, qui lui fit un signe; il n'en fallut pas davantage, et une seconde après, la dent de Pochard s'enfonçait dans le mulet de son ennemi.

Le combat dura peu, le capitaine ayant rapélé aussitôt son chien; mais le sang avait coulé et le consommateur n'était pas homme à pardonner en faveur de l'histoire du fromage, qui lui fut cependant contée; il a porté une plainte en blessures volontaires contre le capitaine Flackmann, qui, le fait étant constant, a été condamné au minimum de la peine de 16 fr. d'amende et 15 fr. de dommages-intérêts.

— De magnifiques voies vont sillonner l'ancien quartier des boulevards du Temple, qu'animait autrefois le groupe des théâtres les plus populaires de Paris. La Société civile immobilière des boulevards du Temple, fondée par acte reçu par M. Moquinot, notaire à Paris, a acquis dans des conditions exceptionnelles de vastes terrains qui, par le tracé des nouvelles voies, recevront une plus-value considérable. Elle se propose d'élever de belles maisons confortables, divisées en appartements à bon marché. La Compagnie a obtenu, en outre, de M. le ministre d'Etat, par arrêté en date du 25 octobre 1862, l'autorisation de reconstruire trois théâtres qui assureront aux actionnaires un revenu considérable.

On annonce l'émission prochaine des actions de la Compagnie. Ces actions sont de 100 fr., payables 40 fr. en souscrivant, 20 fr. fin janvier, 20 fr. fin mars, et 20 fr. fin mai prochain. Les revenus sont évalués de 8 à 10 0/0. Un intérêt de

5 0/0 sera servi aux actionnaires pendant la durée des travaux.

Ce n'est pas à une affaire industrielle qu'on invite l'épargne, on l'invite à un placement foncier dont le capital ne peut périr, à un placement tel qu'il est préféré et prescrit par la loi pour les emplois de biens de mineurs. D'ailleurs la Compagnie est administrée par des hommes spéciaux et versés dans la pratique des affaires. La souscription aura lieu d'après le mode suivi pour les dernières émissions d'obligations de la ville. Les souscriptions seront reçues intégralement jour par jour, jusqu'à concurrence de la totalité du capital social. Il n'y aura lieu à répartition au prorata que pour les souscriptions du dernier jour.

Elle est ouverte depuis le 17 de ce mois, à Paris : 1° au siège social, boulevard du Temple, 70; 2° chez MM. PATON et Comp., banquiers, boulevard des Italiens, 17, et à Londres, chez MM. Masterman, Peters and Comp., 55, Nicolas Lane. — On peut souscrire, par correspondance, en envoyant des billets de banque ou des valeurs sur Paris, à MM. PATON et Comp., ou en versant à leur crédit dans les succursales de la Banque de France. — Les titres sont immédiatement remis en échange du premier versement de 40 fr.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Voici la liste de MM. les jurés, appartenant à notre arrondissement, qui doivent siéger pendant la session du quatrième trimestre des assises dans le département de Maine-et-Loire, dont l'ouverture a eu lieu hier, 17.

MM.
Cousineau, Victor, propriétaire à Saumur.
Robert, Félix, propriétaire à Doué.
Abraham, Louis, propriétaire à Saumur.
Prion-Moriceau, Séraphin, propriétaire à Grezillé.
Choyer, Clément, maire à Saint-Clément-des-Lévées.
Cadéot, propriétaire à Dampierre.

Nous lisons dans le *Courrier de Lyon* :
« La cour impériale de Lyon (4^e chambre), sous la présidence de M. Valois, et sur les plaidoiries de M^e Dattas et Mathévon, a rendu, en fait de transport de marchandises fragiles, un jugement qui mérite d'être porté à la connaissance du commerce français.

« Cette cour a reconnu, en principe, que la responsabilité du transporteur est d'autant plus engagée, que la fragilité de la marchandise expédiée est apparente et qu'elle a été déclarée par l'expéditeur, surtout alors que l'emballage a été jugé suffisant et accepté sans réserve par le transporteur. »

La cour impériale de Lyon a rendu un arrêt duquel il ressort la jurisprudence suivante :

« En cas d'accident arrivé à un voyageur placé sur une voiture publique en excédant du nombre de personnes fixé par la déclaration de l'entrepreneur à la régie, on ne doit pas considérer comme un fait d'imprudence émanant de la victime, la

circonstance qu'elle a consenti à se placer comme elle l'a fait. Il y a eu, au contraire, de la part du conducteur, une contravention aux règlements de nature à aggraver sa responsabilité. »

TAXE DU PAIN du 16 Novembre.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes 17 c. 50 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes 15 c. » m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes 12 c. 50 m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Pour chronique locale et faits divers ; P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Shang-Hai, 7 octobre. — La tranquillité règne ici.

Un engagement a eu lieu près de Ningpo, entre les insurgés et le contingent des troupes impériales commandé par le colonel Ward. Ce dernier aurait été tué.

Les insurgés sont en nombre considérable devant Ningpo, et ils paraissent résolus à reprendre la ville.

Un assassinat politique a eu lieu au Japon. Quatre personnes étrangères, parmi lesquelles se trouvait une dame, ont été attaquées par les Japonais. L'une d'elles (un Anglais) a été tuée. Les autres se sont échappées. Le ministre anglais a empêché les autres représentants des puissances de tirer vengeance de ce crime.

Saint-Nazaire, 16 novembre. — Le paquebot de la compagnie transatlantique, la *Louisiane*, vient de mouiller en rade, venant du Mexique. — Havas.

Cracovie, 16 novembre au soir. — On écrit de Varsovie que tous les maréchaux de la noblesse de Podolie ont été arrêtés et destitués. Ils sont accusés de lèse-majesté et seront jugés par le sénat de Saint-Petersbourg.

Les officiers polonais récemment condamnés ont perdu la noblesse. (Agence continentale).

M. SICARD, CHIRURGIEN DENTISTE à TOURS, rappelle à sa nombreuse clientèle, qu'il sera à Saumur le 1^{er} samedi de chaque mois, Hôtel Budan. (543)

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1845, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrhumements, catarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. — (Médaille d'or en 1845.) LA PATE PECTORALE DE

prête si peu aux investigations sagaces et réfléchies.

— Chère petite pièce, je te retrouve, enfin, continuait-elle; tu ne m'as pas abandonnée, tu n'es restée fidèle... Ah! ne crois pas que ta desertion d'un instant, refroidisse mon ardeur pour toi... Ce n'est pas ta faute, si tu l'es échappée, mais la mienne, ou plutôt c'est la force de mon amour, dont l'élan t'a séparée de ton cofret d'or... Pardonne-moi comme je te pardonne... J'ai craint pour toi, je ne t'en aimerais que davantage, car l'absence est aussi, qu'il n'anne bien que le cher objet qu'il a tremblé de perdre... Qui le sait mieux que toi, ô mon cœur?... Mais que vois-je! Ciel! une cachette mystérieuse dans cette boisserie... au point même où j'ai retrouvé cette pièce d'argent... Un ressort... il cède sous mon doigt... Ah!... des papiers... des parchemins... des actes de naissance... des lettres de noblesse... Grand Dieu! Balbuge de Dreux... Seigneurie du Vert-Buisson. Le titre, la preuvenance même qui manquaient à mon père... O miracle de l'amour!... O puissance de l'amour!...

— Lis, père, lis! Mais embrasse-moi auparavant; serre moi sur ton cœur et le faire éclater et le mien avec! Fais moi voler en éclats! Ah! ce serait l'heure de mourir, car jamais je ne serai si heureuse! Mais, que dis-je? Ah! je suis folle... La joie trouble ma raison... Pardonne-moi, pardonne-moi, et renais à l'espérance, car

ta fortune te reste, grâce à ce parchemin, que je viens de découvrir dans une cachette mystérieuse de la boisserie de ma chambre, en cherchant... quelque chose tombé à terre.

— Dieu soit loué! le bon droit triomphe, s'écria M. Delapalme, après avoir jeté les yeux sur le parchemin...

— Mais qu'as-tu, père? ton front se rembrunit...

— Ah! ma fille... ma fille...

— Parle! tu m'effrayes... cher père.

— J'ai reçu ce matin une lettre de mon avocat d'Évreux, qui, au moment de monter en voiture, pour une absence de plusieurs jours, m'écrivait pour m'apprendre que, desirant voir mon procès épuiser tous les degrés de juridiction et quoiqu'il n'espérât pas voir réformer la sentence des premiers juges, il avait appelé en cassation. L'avocat constitue par moi, auprès de la cour suprême, ajoutait-il, n'écrit que l'affaire, in-crite au rôle depuis quelque temps déjà, doit être appelée... J'en sur-re-té-là de la lecture de cette lettre, que le désespoir m'a fait jeter au panier.

— Elle y est peut-être encore, s'écria Edmée, et elle court au cabinet de son père; mais la corbeille était vide... Peut-être les papiers ne sont-ils pas encore brûlés, pensa-t-elle, et elle ne fit qu'un bond du cabinet de son père à la cuisine. Lorsqu'elle entra, les derniers fragments de papier remis le matin à Jacqueline pour

allumer le feu, venaient d'être consumés.

Tout espoir de retrouver la lettre était perdu et Edmée revint annoncer à son père l'insuccès de sa démarche.

— C'est ma faute, s'écria M. Delapalme.

— Ta faute, père! que dis-tu... N'as-tu pas assez souffert, sans t'accuser encore.

— J'aurais dû aller jusqu'au bout, lire cette lettre tout entière, c'est mon devoir.

— Sous l'empire de la douleur où tu étais placé et, de plus, fermement résolu à ne pas appeler, cette lettre était sans intérêt pour toi... Mais que dis-je! C'est la douleur qu'elle a ravivée dans ton âme, qui t'a ôté la force de poursuivre.

— Chère enfant.

— Ah! vis donc, cher père, puisque la joie va renaitre à ton foyer.

— Qui sait, mon Edmée, si la perte de cette lettre ne doit pas empêcher ce titre d'être produit en temps opportun et si la foreclusion ne nous sera pas opposée...

— O père, ne parle pas ainsi... To me gâtes mon bonheur... Ah! monou... Je vais l'appeler pour qu'elle vienne partager notre joie... (Appelant). Nourrice! nourrice! viens... accours... une bonne nouvelle!

(La suite au prochain numéro.)

George, d'Epinal, se fabrique à Paris, 28.50, rue Tailland. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (565)

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le BACAHOÛT de DELANGRENIER ou d'jeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

PURGATIF de DESBRIÈRE.

Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur PURGATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Se délier des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieur par son parfum et ses propriétés toniques et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs (498)

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 15 Novembre.

Revue politique de la semaine. — La statue de Boissy d'Anglas, à Annonay. — Questions politiques et littéraires. — Courrier de Paris. — Ex-

position des Beaux Arts à Madrid. — Revue scientifique. — Gilda, légende de la forêt Noire. — Chronique musicale. — Les nouvelles lignes de fer. — Ouverture de la ligne de Mouchard à la frontière suisse. — Gazette du palais. — Son Excellence Carlos Antonio Lopez, président de la république de Paraguay. — Manufacture de cartes de M. Bourgeois-Bost, à Reims. — Revue financière. — Gravures: Statue de Boissy d'Anglas, à Annonay. — Vue d'Annonay. — Exposition de Madrid (2 gravures). — Musée Campana (2 gravures). — Châteaux et rochers de Chamarrade. — Visite de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice au château de Chamarrade. — Les nouvelles lignes de chemins de fer (17 gravures). — Don Carlos-Antonio Lopez. — Atelier et fabrication des cartes de M. Bourgeois-Bost, à Reims. — Echees. — Rébus.

Marché de Saumur du 15 Novembre.

Fromen. (hec. de 77 k.)	49 77	Huile de lin	62 —
2 ^e qualité, de 74 k.	49 —	Paille hors parrière	28 66
Seigle	42 —	Foin	62 66
Orge	41 23	Luzeine (les 730 k)	53 30
Avoine (entrée)	8 73	Graine de trèfle	52 —
Fèves	42 30	— de luzeine	—
Pois blancs	22 —	— de col. a	—
— rouges	17 20	— de lin	50 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	63 —	(1 hectolitre)	—
— de chenevis	53 —	— cassées (50 k)	—

COURS DES VINS (4).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1862	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»
Ordin., environs de Saumur 1862	1 ^{re} id.	110 à	»
Id.	2 ^e id.	100 à	»
Saint-Léger et environs 1862	1 ^{re} id.	100 à	»
Id.	2 ^e id.	90 à	»
Le Puy N.-Dame et environs, 1862	1 ^{re} id.	90 à	»
Id.	2 ^e id.	80 à	»
La Vienne, 1862	»	» à	»
ROUGES (3).			
Sauzay et environs 1861	1 ^{re} qualité	120 à 125	»
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité	230 à	»
Id.	2 ^e id.	123 à 140	»
Varrain, 1862	1 ^{re} qualité	110 à 120	»
Bourgueil, 1862	1 ^{re} qualité	153 à 140	»
Id.	2 ^e id.	120 à 130	»
Restigny 1862	1 ^{re} qualité	100 à 110	»
Chalon, 1862	1 ^{re} id.	115 à	»
Id.	2 ^e id.	93 à	»

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 70 10
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 98 00.

BOURSE DU 17 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 70 30
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Par un jugement du 8 novembre 1862, enregistré.

Le Tribunal civil de Saumur a nommé, pour conseil judiciaire, à M. Pierre Henri Noël Brou, employé du télégraphe, domicilié à Saumur, en résidence au Muis, M. René-François Brou, son père, sous-intendant militaire, demeurant à Saumur, sans l'assistance duquel il ne pourra faire aucun des actes indiqués dans l'article 515 du Code Napoléon.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 17 novembre 1862. (566) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONNEFOND.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Simon Bonnefond, marchand de bois, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, sont, en vertu de l'article 492 du Code de Commerce (loi du 28 mai 1858), invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés dans le délai de 20 jours, à partir de ce jour, à M. Fayet, comptable, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, le lundi, 8 décembre 1862, à 9 heures du matin.

Le greffier du Tribunal, TH. BISSON. (567)

IMPRIMERIE.

Les personnes qui désirent acquérir une imprimérie peuvent s'adresser à l'Administration du Gutenberg, rue du Bac, 95, à Paris, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France, et qui possède sa confiance. Elles obtiendront tous les renseignements et les facilités désirables pour traiter.

Administration des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE DE MATÉRIAUX.

Le lundi 24 novembre 1862, à midi, en la cour de l'Hôtel du Génie, rue de la Petite Bilange, il sera procédé à la vente aux enchères de divers matériaux hors de service, tels que bois, ferrailles, cordes, etc.

On paiera comptant et cinq pour cent en sus.

Saumur, le 14 novembre 1862.

Le Receveur des Domaines, P. VING. (568)

VENTE PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 23 novembre 1862, à midi.

19 lots de PEUPLIERS et BOUILLARDS, contenant, savoir :

Les 17 premiers lots, chacun 25 peupliers ou bouillards.

Le 18^e lot, 15 peupliers ou bouillards.

Le 19^e lot, 33 peupliers ou bouillards.

Plus 6 lots de chacun 25 ORMEAUX et FRENES.

Et un 7^e lot de 27 ormeaux et frênes.

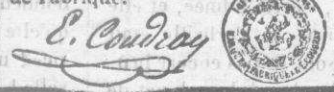
S'adresser, pour voir les arbres, à DOMINIQUE GILBERT, à Dampierre.

TRÈS-BEAUX COTRETS à prix réduit.

S'adresser, pour les visiter et en traiter, au sieur Michel Paimparé, au magasin de M. Boutel-Buineau, rue du Petit-Versailles, ou à M. Boulet-Buineau, boulevard d'Annonay. (558)

AVIS IMPORTANT VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme étiqueté de faux tout flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.



M. RIELLANT,

M^e DENTISTE

Professeur de prothèse dentaire, ancien chef d'atelier de la maison des docteurs Steven et Woutson, dentistes de Londres.

A l'honneur de prévenir le public qu'il a fondé à Saumur un nouvel établissement de dentiste, ce qui lui avait été demandé par plusieurs personnes notables de cette localité. Son cabinet d'opération et son atelier de prothèse sont situés quai de Limoges, maison Sartoris, n° 157, au 2^e étage, à Saumur.

M. RIELLANT traite toutes les affections des dents et de la bouche, cautérise les dents, les arrache, les obture, les fixe, les égalise, fait l'ablation des caries cariées nettoie et blanchit les dents, fait l'évulsion de celles qui sont cariées à un trop haut degré; il place des dents artificielles, dont les ressorts imperceptibles ne peuvent déceler l'artifice, que l'on peut enlever et replacer à volonté sans nuire à leur solidité; telles que pièces partielles, dentier en tout genre, pièces et dentier à base de caoutchouc vulcanisé couleur gencive, et tout ce que l'art dentaire peut offrir de plus nouveau, de plus solide et d'un usage facile pour la mastication.

Garantie pour un temps moral. Les indigents sont opérés gratuitement.

M. GARREAU-MURAY,

Epicerie, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature Trebuchet, frères. — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogram. CAFÉ DES GOURMETS fait 50 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme supérieur.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre école. — Nos chocolats ont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule bataille nous gué: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés enouement nutritives. Les vrais Taïocas ne confondent pas notre Tapioca avec une toute de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est reformé dans de élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature et contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sous-signé.

Godet